

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	42

N° 208/2017

OBJET : Budget Général – Décision modificative n° 3 – Ajustement budgétaire section d'investissement – Augmentation des crédits en dépense et recette

L'an deux mille dix-sept et le 3 octobre à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 25 septembre 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Joëlle TEISSIER, Danielle TENSA,

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Patrick DISSEGNA, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Floréal MUNOZ, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Monsieur Jean-Pierre BASTIANI donne procuration à Madame Nadine BARRE, Madame Sylvie BOUTILLIER à Madame Joëlle TEISSIER, Monsieur Sébastien VINCINI à madame Monique COURBIERES.

ABSENTS EXCUSES : Monsieur Alain PEREZ

ABSENTS NON EXCUSES : Madame Carole LAFUSTE ; Messieurs Jean DELCASSE, Nicolas GILABERT, Serge MARQUIER et Alain RIVELLA.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Madame Nadine BARRE a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président indique aux membres de l'assemblée qu' à toute fin de constatation budgétaire du remboursement de l'avance forfaitaire faite à certaines entreprises pour la construction du Centre Petite Enfance et Ram à Auterive en 2016, il y a lieu d'émettre en 2017 un mandat d'ordre à l'article 2313 pour un montant total de 34 066.29€ et un titre d'ordre à l'article 238 d'un montant total de 34 066.29€. Pour ce faire il est nécessaire d'effectuer un abondement de crédits comme suit,

- **Augmentation de crédits en dépense d'investissement – chapitre 041**
 - Article 2313 (opérations patrimoniales) : 34 066.29€
- **Augmentation de crédits en recette d'investissement – chapitre 041**
 - Article 238 (opérations patrimoniales) : 34 066.29€

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

ADOpte la proposition de Monsieur le Président relative à l'ajustement budgétaire proposé ci-dessus

MANDATE ce dernier à toute fin d'exécution de la présente.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
Serge BAURENS